

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 DECEMBRE 2015

Présents : Mmes, MM. Fernand BURKHALTER, Martine PEQUIGNOT, Sébastien MANCASSOLA, Danielle BOURGON, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD, Patrick PAGLIA, Maryse GIROD, Ismaël MOUMAN, Chantal GRISIER, Pierre-Yves SUTTER Adjoints, Yves GERMAIN, Luc BERNARD, Jean-Luc PARIS, Elisabeth CARLIN., Marie-Claude LEWANDOWSKI, Patricia BURGUNDER, Sylvie NARDIN, Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Selman MORINAJ, Rachid DAGHMOUMI, Dahlila MEDDOUR, Catherine FORTES, Philippe BELMONT, Gilles LAZAR, Sandrine PALEO, Anne-Marie BOUCHE, Robert BURKHALTER, Rémy BANET, Catherine DORMOY Conseillers.

Excusés : Mme Sylvie DAVAL – M. Blaise-Samuel BECKER

Procurations : Mme Sylvie DAVAL à M. Philippe BELMONT
M. Blaise-Samuel BECKER à M. Gilles LAZAR

Le Maire ouvre la séance à 18h en invitant les Elus à observer une minute de silence à **la mémoire de Bernard LITTOT**, récemment disparu et a servi avec dignité et responsabilité la cause municipale durant le dernier mandat.

Il évoque ensuite le premier point de l'ordre du jour qui appelle à l'approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Gilles LAZAR – Conseiller Municipal du Front de Gauche et Républicain, fait part d'un message de Sylvie DAVAL – Conseillère Municipale du Front de Gauche et Républicain, qui demande expressément au Maire de ne plus faire allusion à ses fonctions professionnelles dans les débats, rappelant qu'elle est avant tout élue comme citoyenne de la Ville d'Héricourt et non en tant que technicienne. Mme DAVAL étend cette demande vis-à-vis également de son conjoint.

Le Maire prend acte et fait remarquer qu'il n'a pas fait de remarques désobligeantes. Il rappelait seulement que l'Etat a des obligations de conseils vis-à-vis des collectivités alors que ses agents freinent souvent les dynamiques d'urbanisation. Le Maire clôt son propos en évoquant un grand respect pour les fonctionnaires.

Anne-Marie BOUCHE – Conseillère Municipale de l'Opposition de Droite, pour sa part tient à remercier tous les Elus qui se sont rendus au premier salon de la gastronomie baptisé « Délices des papilles », dont elle a été à l'origine.

Le Maire évoque un moment très convivial auquel en effet beaucoup d'Elus ont répondu présents. Il souhaite néanmoins pour l'avenir un rapprochement avec l'association des commerçants APACH soit envisagé.

Le procès-verbal de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

* * * * *

Luc BERNARD – Conseiller Municipal délégué aux réseaux Eau et Assainissement, rappelle ensuite que ces services sont gérés sous forme d'un **contrat d'affermage avec VEOLIA qui prendra fin au 31 décembre 2016**. Il rappelle que ce contrat ne s'étend pas aux travaux d'investissement qui restent de l'initiative de la Ville. Il évoque également la délibération du 13 avril écoulé par laquelle le Conseil Municipal a autorisé le Maire à recourir à une mission d'assistance par un cabinet spécialisé, pour le choix du mode de gestion à compter du 1^{er} janvier 2017. **Luc BERNARD** fait part du choix du **cabinet KPMG** retenu par le Maire après avis de la Commission « SAPIN ». Il précise que 3 alternatives s'offrent désormais à la Collectivité, à savoir :

- le retour à une régie municipale
- l'adhésion au Syndicat des Eaux de Champagne
- la délégation des services sous forme de contrat de gestion

Ce premier exposé effectué, **le Maire** présente le représentant du Cabinet KPMG, M. COCHET, chargé de nous représenter dans cette démarche. Il suspend la séance afin de permettre l'intervention du cabinet conseil.

M. COCHET rappelle le contexte dans lequel nous nous trouvons avec un contrat pour la gestion de l'Eau qui se termine au 31 décembre 2016 mais qui toutefois peut faire l'objet d'une prolongation de 3 ans, sous réserve de lever l'option au 30 juin 2016. Le contrat pour l'Assainissement n'offre pas cette possibilité et prendra fin le 31 décembre 2016.

M. COCHET évoque ensuite les différents modes de gestion d'un service public, tout en apportant quelques détails quant à la particularité de chacun. Il fait notamment bien la distinction entre la délégation et la concession, cette dernière prenant en compte l'ensemble des investissements de la Collectivité pour le service intéressé, ce qui n'est pas notre cas actuellement.

Il rappelle qu'à partir du moment où nous voulons mettre en concurrence les 3 modes de gestion envisageables, il y a lieu de lancer la procédure de délégation de service afin d'avoir entre les mains toutes les solutions possibles. Entretemps, le prix de revient en cas de délégation municipale ou adhésion au Syndicat des Eaux de Champagne, sera affiné pour l'eau. Il fait état aussi du choix qu'aura à faire le Conseil Municipal vis-à-vis d'autres critères visant à la qualité du service.

Tout en remerciant M. COCHET, le Maire ouvre à nouveau la séance et invite aux questions.

Rémy BANET évoque la loi NOTRe et fait remarquer que le Syndicat des Eaux de Champagne risque d'exploser en termes géographiques. Ce à quoi il lui est répondu que les modifications dépendront du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale actuellement soumis à l'avis des conseils municipaux.

Gilles LAZAR déclare au nom de son groupe « nous ne voterons pas ce rapport car nous savons comment fonctionne KPMG. Nous contestons le recours immédiat à la délégation de service public. Il fait remarquer que les honoraires de KPMG sont supérieurs à ceux qui avaient été annoncés en commission et insiste pour le Maire organise un débat avec la population, faute de quoi son groupe en prendra l'initiative.

Fernand BURKHALTER répond que le débat est public, tous les héricourtois peuvent assister au Conseil Municipal et que le contact avec les habitants se fait notamment lors des réunions de quartiers. Celles-ci constituent un bon support pour évoquer la question avec les administrés.

Le Maire invite ensuite l'Assemblée à se prononcer et celle-ci à la majorité compte tenu de 9 oppositions, l'autorise à diligenter la procédure de mise en concurrence en vue d'une délégation du service public de l'eau et de l'assainissement.

* * * * *

Martine PEQUIGNOT – Première Adjointe, évoque les quelques opérations inscrites au titre du **Budget Supplémentaire 2015**. Peu d'articles sont concernés par les ajustements, **la section de fonctionnement étant modifiée de 125 000€ sur un total de crédits de 11 737 642€**, sachant que 152 500€ concernent le virement pour la section d'investissement. Les modifications des recettes de fonctionnement proviennent de la taxe de crémation à hauteur de 20 000€ et de la vente qui a été réalisée à l'ancien RAVI au profit de l'organisme de formation R2D soit 100 000€.

Des frais de personnel sont quant à eux réduits de 60 000€, ceci étant imputable au décalage qui s'est produit entre certains départs n'ayant pas été compensés intégralement à ce jour.

Au niveau de la section d'investissement, l'équilibre est réalisé à hauteur de 13 400€ pour un montant total de crédits de 8 837 787€, sachant toutefois que l'autofinancement est abondé de 152 500€, ce qui permet de réduire d'autant le prévisionnel des emprunts que nous pensions inscrire.

Gilles LAZAR s'étonne d'un retrait de 10 000€ au niveau des équipements sportifs, ce à quoi **Martine PEQUIGNOT** lui répond qu'il s'agit d'un transfert en section de fonctionnement pour entretenir les stades. A ce propos, **Gilles LAZAR** fait remarquer que le parcours vita mériterait une attention particulière en termes de rénovation.

Le Maire répond que cette prestation est déjà réalisée mais néanmoins l'instabilité du terrain nécessite une vigilance accrue.

Martine PEQUIGNOT reprend la parole pour exposer que **le Budget Supplémentaire du Bois** prend en compte **une régularisation des crédits de 6 500€** destinés à financer la réfection d'une route forestière. **Le Budget Eau** quant à lui, réduit le montant des honoraires prévus pour la mission d'assistance de 15 000€ pour augmenter les charges de personnel et les dotations aux provisions. Le Budget Assainissement est sans changement.

Soumis au vote, le Budget Principal et ses annexes sont acquis à la majorité compte tenu de 9 oppositions des 2 groupes d'opposition.

Comme chaque année, il est proposé aux Elus d'anticiper certains crédits budgétaires 2016 en les ouvrant dès à présent dans la limite toutefois de ¼ des crédits inscrits l'année précédente en section d'investissement, ainsi que le versement d'acomptes sur les subventions et cotisations municipales.

Sur ce rapport, **Gilles LAZAR** demande un vote séparé vis-à-vis de la cotisation au Syndicat Mixte Aire Urbaine et la subvention destinée au Centre Communal d'Action Sociale. Il déclare que son groupe conteste l'aide accordée au SMAU qu'il qualifie de « coquille vide ».

Fernand BURKHALTER fait remarquer qu'Aire Urbaine contribue à apporter le haut-débit à Bussurel, ce dont les habitants seront fort contents.

Le vote est majoritaire compte tenu de 9 voix contre du Front de Gauche et Républicain et de l'Opposition de Droite, sachant que la subvention au CCAS est votée à l'unanimité.

* * * * *

La Première Adjointe poursuit par **la proposition des tarifs publics 2016** qui a fait l'objet d'un examen par la commission des finances. Il est proposé de laisser à leur valeur 2015 une grande majorité de tarifs et redevances à l'exception de la taxe locale sur la publicité extérieure réévaluée selon les dispositions législatives, la taxe sur la crémation qui passe de 40 à 55€, la bourse éducative des Actions Jeunesse Citoyennes augmentée à 150€ ou encore les emplacements des taxis et les prix du concours des maisons fleuries sont revus à la hausse.

En ce qui concerne le prix de l'eau et de l'assainissement, il est décidé de renouveler la position qui avait été prise en 2015 et qui consistait à baisser la surtaxe communale de l'équivalent de la hausse de la contrepartie demandée par VEOLIA.

Catherine DORMOY sur la taxe de crémation, fait remarquer que ce service a permis de générer 6 000€ de recettes découlant des restes de crémation. Cette somme a été répartie entre les 3 associations caritatives de la cité. Mme DORMOY souhaite que les familles des défunts soient destinataires de ce don.

Fernand BURKHALTER répond qu'il est impossible d'individualiser ce type de recettes.

Concernant le transport d'eau aux Vignes, **Rémy BANET** s'interroge par rapport aux 20€ demandés forfaitairement et demande si ce tarif s'applique à chaque transport. Ce à quoi **le Maire** répond par l'affirmative en insistant sur le fait que les usagers doivent s'équiper de citernes.

Philippe BELMONT revient sur la crémation en faisant remarquer le taux d'augmentation de 38%. Vis-à-vis du prix de l'eau, il déclare que son groupe ne votera pas cette proposition, estimant que ce n'est pas à la Ville de faire seule l'effort pour atténuer les augmentations de VEOLIA. Il dénonce également l'attitude qu'il qualifie de scandaleuse de VEOLIA au niveau des délais de paiement, jugés trop courts.

Le Maire indique à M. BELMONT qu'il a entièrement raison quant à sa dernière observation, le délégataire ayant été sensibilisé au fait qu'il doit rallonger les délais. Quant à la taxe de crémation, elle est liée au désagrément que nous subissons, sachant toutefois que cette dernière reste encore en-deçà de ce qui se pratique dans d'autres villes.

Gilles LAZAR fait remarquer que VEOLIA ne communique pas en temps et en heure le montant de la nouvelle redevance qui devrait nous être notifié au 1^{er} décembre 2015. Il estime que baisser la part communale sert uniquement à masquer l'augmentation de VEOLIA. « on affiche une baisse du prix au détriment des finances locales ».

Fernand BURKHALTER rappelle les travaux au niveau du captage de Champey qui à eux seuls contribuent à une amélioration du rendement de l'eau de 150 m³/jour. Il y a donc bien des investissements de faits au niveau du budget. Pour l'anecdote, le Maire déclare que ces investissements avaient été promis il y a près d'un siècle « je tiens les promesses faites par l'Opposition à l'époque ».

Sandrine PALEO constate que beaucoup d'eau a été perdue durant toutes ces années, ce à quoi **le Maire** répond que nous prenons d'avantage de précautions aujourd'hui en matière environnementale.

Catherine DORMOY indique que la perte est tout de même encore d'environ 30% chaque année.

Anne-Marie BOUCHE demande au Maire si les cafés paient leur droit de place ?

Le Maire répond que la situation n'a pas changé, il ne leur est rien réclamé. Néanmoins les tarifs à ce titre sont conservés ils peuvent toujours servir.

Anne-Marie BOUCHE estime pour sa part que les cafetiers peuvent payer à partir du moment où ils occupent l'espace public, il en va de l'intérêt du contribuable.

Rémy BANET indique pour mémoire la subvention de 2 000€ accordée à l'association APACH. Il se déclare choqué.

Le Maire se dit content d'avoir pu aider les commerçants et d'avoir proposé cette aide, ceci d'autant que l'association n'avait pas fait de demande officielle. L'association a retrouvé une certaine vigueur en témoigne le beau loto qui s'est tenu récemment.

Sandrine PALEO revenant sur les tarifs de l'eau, indique que la baisse de la surtaxe communale 2015 n'a pas été appliquée.

Fernand BURKHALTER confirme tout en indiquant que la régularisation sera faite sur la prochaine facture.

Le vote donne lieu à 9 abstentions de la part des 2 groupes d'Opposition.

* * * * *

Le Maire, Président de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, évoque rapidement **le rapport d'activité 2014 de la structure intercommunale**, qui doit être transmis à toutes les communes adhérentes, la prise de connaissance par le Conseil Municipal étant une obligation. Il rappelle les événements principaux de l'année 2014, à savoir l'extension de la crèche, le pôle périscolaire au Chenevières ou bien encore le projet d'accueil de la manufacture HERMES. Les conseillers ont tous été destinataires du rapport exhaustif sur lequel ils n'émettent aucune observation.

* * * * *

Martine PEQUIGNOT fait part ensuite du rapport annuel de **la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées** qui fixe les contributions définitives pour l'exercice 2015, sachant que par rapport à 2014 le changement résulte de la compétence des autorisations du droit des sols exercée par la CCPH depuis le 1^{er} juillet 2017. La somme de 14 693€ vient diminuer l'attribution définitive de la Ville d'Héricourt en ce qui concerne **la dotation 2015, qui est fixée à 430 303,57€**. Il est dans l'immédiat difficile d'évoquer l'exercice 2016, certaines options en termes de gestion n'ayant pas été prises. La Ville aurait souhaité en effet que le fonds de concours fleurissement, discutable sur le fond, soit intégré dans la dotation de compensation pour plus de clarté. Toutefois, cette manière d'opérer risque d'influencer négativement le Coefficient d'Intégration Fiscal de la CCPH, des précautions doivent donc être prises avant de statuer définitivement.

Catherine DORMOY demande des explications quant aux charges imputées à la Ville ?

Fernand BURKHALTER répond à titre d'exemple que pour l'école de musique, la Ville garde le cœur des dépenses sachant toutefois que les évolutions sont supportées par les 20 000 habitants de la CCPH et non plus par les 10 000 habitants de la Ville.

Le rapport donne lieu à un vote majoritaire compte tenu de 9 voix contre (Front de Gauche et Républicain et Opposition de Droite).

* * * * *

Le Maire poursuit par le **Schéma Départemental de Coopération Intercommunale** au titre duquel les communes doivent prononcer un avis d'ici fin décembre 2015. Il souligne que cette réflexion est issue de la loi NOTRe, qui prévoit une organisation des intercommunalités avec un seuil de population minimal relevé à 15 000 habitants. Des dérogations sont cependant accordées pour les intercommunalités qui ont plus de 5 000 habitants à conditions que la moitié des communes qui y adhèrent bénéficient du classement en zone de montagne.

Dans ce schéma, **il est prévu que la CCPH accueille la commune de Belverne**, ce qui ne soulève aucune objection de la part du conseil communautaire. D'autres demandes d'adhésions au Pays d'Héricourt s'avèrent plus délicates. **Elles concernent les communes de la Vallée du Rupt au nombre de 9.**

Pour sa part, le Maire n'y est pas favorable mais n'écarte pas d'examiner les demandes de **Laire, Aibre et Le Vernoy à condition que leur adhésion n'engendre pas d'effets négatifs sur les ressources de la CCPH.**

Anne-Marie BOUCHE s'interroge vis-à-vis de ces 3 communes, s'agissant d'un autre département elle se demande comment cela peut fonctionner et si la CCPH reprend aussi les dettes de ces collectivités ?

Le Maire répond que la communauté de communes n'hérite pas des dettes. Ces communes intégreront éventuellement le budget de la CCPH mais uniquement pour les compétences de cette dernière.

Anne-Marie BOUCHE souhaite que le débat soit repris lors d'un prochain conseil communautaire.

Fernand BURKHALTER indique qu'à partir du moment où toutes les communes de la CCPH sont favorables à l'adhésion des 3 communes pressenties, c'est au Préfet qu'il appartiendra de trancher le 31 mars au plus tard et ce à travers un projet de schéma de coopération intercommunal définitif.

Gilles LAZAR s'interroge par rapport à ce découpage imposé par la loi NOTRe, votée par la majorité gouvernementale, ceci pour aider les grosses intercommunalités. Il estime que cela n'a pas de sens et que c'est une logique qui va à l'encontre des intérêts des habitants et se situe loin de la démocratie. Il indique enfin que pour toutes ces raisons, son groupe votera contre ce rapport.

Le Maire fait remarquer que cette loi résulte de la commission mixte paritaire et non pas du parlement.

Gilles LAZAR répond que son groupe n'a pas participé au vote.

Le rapport est soumis au vote : la demande d'adhésion de Belverne est approuvée à la majorité compte tenu de 5 voix contre du Front de Gauche et Républicain. Quant à l'adhésion des 3 communes du Doubs, le projet recueille 9 oppositions des 2 groupes d'Opposition.

* * * * *

Fernand BURKHALTER fait état d'une délibération du conseil communautaire qui **modifie la compétence aménagement de l'espace afin de permettre l'intégration de la compétence du Plan Local d'Urbanisme faisant office de schéma de cohérence territoriale (SCOT)**. Cette proposition résulte des évolutions de la législation qui ont conduit à la création d'un service commun d'application du droit des sols. A défaut d'un PLUI, la Communauté de Communes devra quand même engager un SCOT. A noter qu'un PLUI permet de simplifier les procédures, de mutualiser les études et de réduire les coûts à l'échelle d'un territoire.

Le conseil communautaire s'est engagé à ce que ce PLUI soit construit avec les communes et qu'une charte de gouvernance soit mise en place.

Rémy BANET demande confirmation du fait que les révisions des PLU seront désormais communautaire.

Fernand BURKHALTER répond par l'affirmative tout en soulignant la nécessité d'une majorité qualifiée sauf s'il y a un intérêt communautaire.

Catherine DORMOY fait part de son inquiétude par rapport à tous les transferts de compétences, tout en demandant ce qui restera aux maires en définitive.

Le Maire répond que les services à vocation intercommunale doivent être gérés par la Communauté de Communes. Il rappelle que dès 1983, Jean-Pierre MICHEL avait demandé aux Maires de contribuer à certains services supportés uniquement par la Ville, notamment l'Ecole de Musique, ce qui avait été refusé à l'époque. Pourtant de tels services ont vocation à être supportés par tous les habitants du pays d'Héricourt et non pas par la ville centre.

Le vote sur ce rapport est majoritaire compte tenu de 4 voix contre du Front de Gauche et Républicain et 5 abstentions de l'Opposition de Droite.

* * * * *

Sébastien MANCASSOLA évoque ensuite les différents programmes pouvant voir le jour en 2016, au titre duquel la Ville doit déposer une demande de subvention afin d'obtenir une aide de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux.

- Le premier projet touche **la mise en accessibilité des bâtiments publics**, conformément au programme pluriannuel qui a été adopté par l'Assemblée. La 1^{ère} tranche concerne l'Hôtel de Ville par la création d'un ascenseur et certaines mises en conformité à la salle Wissang et à l'école élémentaire A. Borey, le tout pour un montant de 167 150€ HT.
- L'Adjoint aux Travaux poursuit par **les travaux d'isolation de la salle Wissang** estimés à **324 000€ HT**, la DETR étant sollicitée à hauteur de 25%.
- Il est évoqué ensuite l'éventualité de réfléchir à **une 3^{ème} salle à vocation sportive** dont la maîtrise d'ouvrage pourrait être communale ou intercommunale, mais au titre de laquelle il y a lieu de prendre date au niveau des demandes de subventions. Le projet est estimé à **2 millions d'euros**, l'Etat étant sollicité à hauteur de 30%. La Communauté de Communes de son côté a inscrit cette opération dans les politiques régionales et départementales.
- Le programme suivant concerne **la rénovation des terrains de tennis couverts** où le sol actuel en PVC inapproprié s'est dégradé prématurément. Ce dernier sera remplacé par un béton poreux. La dépense est estimée à **50 000€**, l'Etat étant sollicité à hauteur de 30%, le Département à 40%.
- Enfin, le dernier projet présenté au titre de la DETR porte sur **une 10^{ème} tranche de travaux de rénovation du Fort du Mont Vaudois** pour un montant de **66 200€** pour terminer la remise en état des façades de la deuxième cour d'honneur. L'Etat, la Région et le Département seront sollicités, sachant que la CCPH devrait contribuer à parité avec la Ville sur les charges restantes.

Rémy BANET s'interroge quant à l'ascenseur pour la Mairie, estimant la dépense de 115 000€ trop élevée pour un équipement qui pourrait à terme disparaître au profit de la CCPH. Sur la mise en accessibilité, il fait remarquer que depuis 2005, rien n'a été fait. Il demande en outre qu'on lui donne la définition de mot « ressaut ».

Anne-Marie BOUCHE insiste également sur cette question, **le Maire** renvoyant les intéressés vers un technicien.

Sur le 3^{ème} équipement sportif, **Rémy BANET** demande si le besoin est réellement présent et si des réflexions ont été menées quant à la consistance des locaux estimés dans le rapport à 2 millions d'euros d'investissement.

Gilles LAZAR pour ce qui concerne l'accessibilité des bâtiments publics, précise que son groupe votera pour. Il suggère qu'à la salle Wissang, la banque d'accueil soit détruite car elle ne sert à rien et fait remarquer qu'une attention particulière doit être portée sur les portes extérieures qui doivent être

sécurisées. Quant à la 3^{ème} salle de sport, son groupe approuve la démarche, ceci d'autant qu'il déclare être à l'origine de cette proposition. Sur les tennis couverts ; il qualifie le rapport de « langue de bois » indiquant qu'il s'agit tout simplement d'un problème de malfaçon. Sur le Fort du Mont Vaudois, **Gilles LAZAR** confirme le soutien de son groupe. Quant à l'emplacement de la 3^{ème} salle des sports, le lieu proposé par le Maire est jugé pertinent. Il est toutefois proposé une implication des habitants du quartier.

Philippe BELMONT confirme la nécessité d'une réunion publique à ce sujet. Il fait remarquer que le plan présenté à l'Assemblée ne prend pas en compte les modifications demandées par les résidents du quartier.

Fernand BURKHALTER précise sur ce dernier point, que l'architecte n'avait pas le plan actualisé pour faire sa proposition et qu'une réunion publique est bien fixée le 15 décembre prochain, pour une présentation au public. Il indique qu'il attendait une question sur le positionnement et précise que celui-ci pourrait être situé face aux Etablissements Wagner. Il rappelle que le portage financier sera probablement du ressort de la Communauté de Communes et donc des 20 000 habitants du pays d'Héricourt.

Chantal GRISIER insiste sur l'intérêt présenté par ce futur investissement, qui répond à un réel besoin. Elle évoque notamment le basket, le tir à l'arc, qui exercent leurs pratiques dans des locaux non adaptés faute de créneaux disponibles dans les gymnases existants. Elle précise en outre qu'une réflexion sera menée pour étudier l'évolution des effectifs et bien appréhender les besoins de chaque club.

Catherine DORMOY évoque la nécessité de consulter des architectes sur un tel projet afin d'avoir au moins 3 offres. Elle fait remarquer au Maire que le Cabinet ITINERAIRES est un peu trop souvent choisi et demande à ce qu'il y ait d'autres maîtres d'œuvres sollicités.

Rémy BANET indique que les précisions apportées par l'Adjointe au Sport lui permettent de déclarer qu'il votera en faveur de ce rapport.

Anne-Marie BOUCHE par rapport à la réunion du 15 décembre, demande si la commission des sports est conviée.

Le Maire lui répond qu'il s'agit d'une réunion publique réunissant en priorité les riverains.

Le vote est unanime concernant toutes les demandes de subventions.

* * * * *

Martine PEQUIGNOT poursuit par le **Contrat d'Aménagement et de Développement Durable 2015-2017** qui reprend différentes opérations faisant l'objet de financements par la Région de Franche-Comté. L'intervention de cette collectivité nécessite toutefois que les projets s'inscrivent dans les thématiques du Plan Climat Energie Territoriale, concernent des équipements structurants de services ou bien encore des aménagements urbains autour des secteurs d'intérêt régional.

Ce contrat a été élaboré en collaboration avec le Syndicat Mixte d'Aire Urbaine et 5 projets sont présentés pour le Pays d'Héricourt. 3 concernent le plan vélo et les pistes cyclables et 1 pour un espace de formation. Enfin le 5^{ème} a trait à la 3^{ème} salle sportive.

La Ville est sollicitée pour exprimer un avis, qui recueille l'unanimité compte tenu de 4 abstentions de l'Opposition de Droite.

* * * * *

Fernand BURKHALTER évoque ensuite **l'éventuel transfert à la CCPH du contingent payé chaque année pour le service incendie**. Cette manière d'opérer pourrait faire évoluer le coefficient d'intégration fiscale (CIF) de la Communauté de Communes et serait neutre d'un point de vue financier pour les communes.

Les effets positifs méritent néanmoins d'être confirmés par le cabinet conseil KPMG, missionné à cet effet par la CCPH. Il est demandé au Conseil Municipal de délibérer à titre conservatoire.

Rémy BANET demande ce qu'il adviendra de la subvention versée au profit des pompiers l'an prochain.

Ce à quoi **le Maire** répond qu'il s'agit de l'Amicale des Pompiers qui est à détacher du contingent incendie.

Gilles LAZAR note pour sa part qu'il comprend bien que la démarche lorsqu'il s'agit de mutualiser les coûts lors de la prise de compétence d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Ceci étant, il est contre le transfert de la compétence du contingent incendie, qu'il qualifie comme étant importante au niveau communal.

Fernand BURKHALTER fait remarquer qu'il ne s'agit que d'un artifice financier sachant que les pompiers d'Héricourt ne seront pas impactés par ce transfert.

Le vote est majoritaire compte tenu de 9 oppositions des 2 groupes d'Opposition Municipale.

* * * * *

Danielle BOURGON – Adjointe à l'Environnement et au Développement Durable, rappelle la loi du 23 janvier 2014 introduisant la démarche « **zéro phyto** » enclenchée par le Grenelle de l'Environnement, applicable au 1^{er} janvier 2017.

A ce titre un appel à projets à été lancée en Franche-Comté pour que les communes se dotent de toutes les connaissances vis-à-vis **des solutions de substitution au désherbage chimique**. L'Agence de l'Eau apportera 80% de subvention. A ce titre il est proposé que notre Commune fasse appel à la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles (FREDON) pour une prestation de **8 330€ HT**, l'objectif étant de former et d'accompagner notre personnel et d'aboutir à la mise en place d'un plan de gestion des espaces publics. La mission du prestataire s'étendra à la promotion de la démarche « zéro pesticides » et à l'information des habitants.

Rémy BANET demande de quelle manière vont être désherbés les espaces publics à présent ?

Le Maire lui répond que la mission confiée à la FREDON doit justement répondre à cette question.

Catherine DORMOY évoque la géo ingénierie et les chemtrails visibles par les traces laissées dans l'atmosphère. Elle invite les Elus à se rendre sur internet afin de se documenter sur cette problématique.

Gilles LAZAR tout en faisant part de son adhésion à cette démarche, met en garde la Municipalité vis-à-vis de certains travaux confiés à des associations qui pourraient utiliser des produits dangereux.

Danielle BOURGON répond que le personnel des associations d'insertion missionnées est formé et qu'en outre la FREDON va agir également auprès de ces organismes.

Le vote donne lieu à 2 abstentions de Catherine DORMOY et Robert BURKHALTER.

* * * * *

Christophe GODARD – Conseiller Municipal délégué à la Sécurité et à l'Accessibilité, rappelle la délibération du 5 octobre dernier, portant sur **la création d'une fourrière automobile municipale**, la gestion déléguée de ce service ayant été approuvée. La consultation a eu lieu et au final c'est la **SARL LUCCHINA de Sévenans** qui a été retenue pour exercer cette mission. Le marché doit être signé pour une durée de 3 ans. Il est demandé à l'Assemblée d'autoriser le Maire à signer la convention à intervenir.

Soumis au vote, le rapport est approuvé à l'unanimité.

* * * * *

Ismaël MOUMAN – Adjoint à la Jeunesse et aux Activités Socioculturelles, évoque ensuite l'Action Jeunesse Citoyenne de la Toussaint qui vu 9 jeunes participer à la rénovation de l'espace public Jean Ferrat aux Chenevières. Ils recevront chacun 140€ de bourse éducative.
Le rapport est unanime.

* * * * *

Patricia BURGUNDER – Conseillère Municipale déléguée au Commerce, fait part de la loi MACRON du 06 août 2015 désignant le Maire comme étant désormais compétent pour **des autorisations exceptionnelles d'ouverture du dimanche des commerces**. A noter qu'à partir du

moment où le nombre de dimanches concernés est supérieur à 5, la Communauté de Communes doit rendre un avis. La proposition qui est faite par le Maire porte sur 9 dimanches, sachant que les commerces autorisés ont été consultés.

Sandrine PALEO fait état d'un vote négatif de son groupe, estimant que le repos dominical doit être préservé et fait suite à la loi sur la laïcité de 1906.

Philippe BELMONT informe qu'un sondage auprès de consommateurs de grandes surfaces indique que 14% seulement se prononcent pour l'ouverture du dimanche alors que 86% sont contre.

Catherine DORMOY se déclare contre la loi MACRON.

Anne-Marie BOUCHE évoque également cette loi vis-à-vis de l'ouverture des commerces et indique sa position contre. Elle estime que le dimanche les salariés doivent se reposer.

Le Maire indique qu'il partage ces points de vue mais rappelle qu'il s'agit d'une demande des professionnels et que ces derniers reviendront en arrière s'il n'y a pas de monde dans leurs enseignes le dimanche.

Philippe BELMONT par rapport au déménagement de FOUINE BAZAR, demande où cette enseigne va s'implanter ?

Fernand BURKHALTER lui répond qu'un transfert est envisageable à côté du LECLERC.

Le vote est majoritaire compte tenu de 9 voix contre des 2 groupes d'Opposition.

* * * * *

Comme chaque année, le Conseil Municipal se voit présenter **le programme de travaux en forêts d'Héricourt et Bussurel ainsi que celui des coupes de bois notamment celles destinées aux affouagistes.**

Anne-Marie BOUCHE évoque le délai trop court donné aux affouagistes alors qu'ils sont tributaires des exploitations de grumes par les professionnels.

Le Maire fait remarquer que les délais sont définis et gérés par l'ONF et qu'il n'y a pas d'autres choix que celui d'attendre que les grumiers aient terminé leur exploitation.

Le vote est unanime.

* * * * *

Martine PEQUIGNOT fait part du résultat de la consultation lancée pour les assurances dont les contrats arrivent à échéance le 31 décembre prochain. **Les nouveaux contrats signés pour la période 2016/2019 concernent la totalité des garanties, de la responsabilité civile à l'atteinte à l'environnement en passant par la flotte automobile.** Nous avons été accompagnés par le cabinet spécialisé RISK PARTENAIRES de Toul à qui nous avons versé **2 760€ TTC** d'honoraires.

La commission d'appel d'offres a pris connaissance des dossiers et il est proposé à l'Assemblée de valider la teneur et le coût des nouveaux contrats.

Le vote est unanime.

* * * * *

Pierre-Yves SUTTER – Maire délégué de Bussurel, poursuit par la vente d'un terrain en zone d'activités de Bussurel, afin d'accompagner la Société **LASER EVOLUTION** dans son développement. Cette dernière envisage en effet de rapatrier son unité de Bart et doit construire un nouveau bâtiment qui empiètera sur les parkings actuels. L'idée est de reconstituer ces places de stationnement sur le domaine public constitué d'un délaissé communal rue de l'Etang le long du bâtiment de la société.

La surface concernée est de 453 m² qu'il est proposé de céder à l'euro symbolique à LASER EVOLUTION.

Gilles LAZAR s'interroge et demande pourquoi le faire à l'euro symbolique ?

Le Maire répond que cette extension générera une vingtaine d'emplois avec des effets positifs. Dans ce contexte, une aide à l'entrepreneur peut être envisagée.

Le vote a lieu et les 2 groupes d'Opposition se prononcent négativement.

* * * * *

Dominique VARESCHARD – Adjointe à l'Education, fait état d'une demande déposée par le Collège Pierre et Marie Curie en vue de pouvoir baliser un circuit permanent en forêt d'Héricourt pour les courses d'orientation des collégiens.

Sandrine PALEO demande si de l'affouage est prévu sur le circuit ? Auquel cas il conviendra de bien sécuriser le circuit.

Un accord unanime est donné.

* * * * *

Au chapitre du personnel territorial, **le Maire** évoque la possibilité de mener un appel offres avec le Centre de Gestion afin de nous garantir **les meilleurs tarifs en matière de garantie des risques statutaires du personnel.**

Le vote est unanime compte tenu de 2 abstentions de Mme Anne-Marie BOUCHE et M. Rémy BANET.

Le Maire est outre autorisé à **recruter des non-titulaires durant les vacances scolaires** pour renforcer les centres de loisirs du Centre Socioculturel Simone Signoret.

Enfin, **2 emplois de type Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi sont créés à compter du 1^{er} janvier 2016** afin de satisfaire essentiellement les besoins du service Environnement qui compte quelques agents absents pour cause de maladie.

Gilles LAZAR demande sur quels postes les 3 CAE sont affectés ? Sur des départs en retraite ?

Fernand BURKHALTER indique que ces emplois viennent renforcer l'activité du service Environnement.

* * * * *

Danielle BOURGON fait part ensuite de la demande du **SIED 70, qui sollicite la Ville pour que la compétence d'infrastructure de recharge pour véhicules électriques lui soit transférée.** Il est rappelé qu'à l'occasion d'une dernière délibération, l'Assemblée s'est prononcée en faveur de la mise en place d'une borne Place Brossolette.

Rémy BANET demande quand cette borne sera opérationnelle, ce à quoi **le Maire** répond qu'il faut auparavant transférer la compétence.

Le vote est unanime compte tenu de 2 abstentions de Mme Anne-Marie BOUCHE et M. Rémy BANET.

* * * * *

Le Maire rappelle le **projet de création d'un foyer-logement pour personnes âgées** au titre duquel le Conseil Départemental a enfin validé l'appel à projets. Le programme a été revu et il se situe aujourd'hui à hauteur de **36 logements dont 32 T1bis et 4 T2.** Le montage immobilier pourrait revêtir la forme suivante : un investisseur privé achète le terrain et construit le bâtiment. Il le revend à un investisseur public sous forme de Vente en l'Etat Futur d'Achèvement, lequel le reloue en bloc à une société gestionnaire de type ADMR ou ELYAD.

Il est proposé à l'Assemblée de valider ce montage et se prononcer sur l'aide à la pierre dans laquelle la Ville apporte **2 000€ logement en plus des 3 000€ de la CCPH.** Le Département pour sa part abondera de **200 000€ l'opération dont le coût global se situe à 2 710 250€ HT.**

Le Maire précise que quelques places d'accueil de jour pourraient être incluses dans le projet.

Rémy BANET demande si on est bien sûr de l'appel à projet ?

Anne-Marie BOUCHE trouve le projet très intéressant, toutefois il aurait fallu attendre que le dossier soit « bien ficelé » pour le présenter au Conseil Municipal.

Philippe BELMONT interroge par rapport aux loyers et les montants indiqués.

Robert BURKHALTER demande si les héricourtois seront prioritaires lors des attributions ?
Catherine DORMOY indiquant qu'au quartier Maunoury des personnes handicapées extérieures se sont vues attribuer des logements alors qu'il y avait des demandes d'héricourtois notamment des Chenevières.

Le Maire répond qu'il ne peut agir sur le règlement d'attribution même s'il s'efforce à donner satisfaction aux requêtes qui lui sont présentées.

Philippe BELMONT confirme qu'il y a beaucoup de demandes mais qu'il y a aussi des désistements parfois motivés par le montant des loyers.

Catherine DORMOY confirme que les loyers sont élevés au quartier Maunoury et fait remarquer que les ménages aux faibles revenus ne peuvent avoir accès à ce type de logements.

Le vote a lieu et il est acquis à l'unanimité compte tenu de 2 abstentions de Catherine DORMOY et Robert BURKHALTER.

* * * * *

L'ordre du jour étant épuisé, **le Maire** clôt la séance à 21H30.

Fernand BURKHALTER
Maire d'Héricourt
Président de la Communauté
de Communes du Pays d'Héricourt